

Info Frethun Bulletin trimestriel Juin 2022

Ma Ville agit, Frethun avance !



Malgré un début d'année incertain, impacté encore par la pandémie, bouleversé par une guerre à notre porte nous souhaitons impulser un nouvel élan pour continuer à faire de Frethun une commune dynamique où il fait bon vivre. Au travers du budget 2022, voté en Mars par le conseil municipal nous confirmons une bonne santé financière de la commune grâce à une gestion rigoureuse de vos deniers. Sans augmenter les taux des impôts locaux nous dégageons une capacité d'autofinancement et un excédent de fonctionnement qui nous permettent d'investir à la mesure de nos ambitions...Je vous souhaite à tous un bel été et de très belles vacances !

Le Maire, Guy Heddebaux

Fontaines à eau dans les ERP

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, dite AGECE programme l'interdiction progressive de nombreux objets en plastique jetable, avec pour objectif d'atteindre le zéro plastique à usage unique d'ici 2040.

La municipalité a donc équipé en 2020 les deux cantines d'une fontaine à eau. Et cette année, nous avons décidé de doter le gymnase et le stade de football également. Ces 2 nouvelles fontaines sont accessibles pour tous les usagers de l'équipement sportif. Il leur suffit de remplir leur gourde ou leur bouteille.



Sécurité routière – Marquages au sol, Zones 30 et sécurisation du pont des Argilières

La sécurité routière est primordiale sur la commune. C'est pourquoi les agents du service technique ont eu pour mission à l'arrivée du printemps de repeindre tous les marquages au sol (lignes blanches, jaunes, passages piétons, zone 30, zébras...) dans la commune afin de les rendre plus visibles.

Ont également été créées des zones 30 dans tous les lotissements de la commune.



Le pont en bois à l'entrée des Argilières menaçait de s'effondrer. Il a été entièrement refait dans un matériau plus robuste afin de permettre le passage sécurisé des piétons sur le trottoir....



Pose de 2 nouveaux Défibrillateurs

Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police a l'obligation d'anticiper les dangers notamment en matière d'accès aux défibrillateurs conçus pour une utilisation par le grand public. La municipalité a ainsi fait l'acquisition de 2 nouveaux défibrillateurs automatisés externes : l'un à l'entrée du gymnase face à la mairie et l'autre à l'entrée du stade de football



Réhabilitation de la toiture du Gymnase

La toiture du gymnase René Hochart date des années 90' et depuis quelques temps des fuites étaient apparues. La tempête Eunice de Février dernier nous a contraint à accélérer les travaux de remise en étanchéité de la toiture puisqu'un dôme avait été arraché. Par conséquent nous avons changé les 8 dômes de la toiture.



Une nouvelle fresque...bientôt finie

Vous avez sans doute pu remarquer qu'une nouvelle fresque était en cours de réalisation sur le mur arrière du Gymnase René Hochart. Elle est l'œuvre de l'artiste VYRUS lequel avait déjà réalisé sur la commune la fresque de l'école maternelle. Cette nouvelle fresque sera bientôt achevée et vous pourrez venir l'admirer.



Marchés Publics

Le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés publics suivants :

- 1) Marché public de travaux pour la réhabilitation énergétique de l'école primaire répartis en 10 lots pour un montant total de 572 470,09 € HT
- 2) Marché de fourniture de repas pour le service de la restauration scolaire à API restauration au prix de 2,70 € HT le repas enfant

Le parc de la mairie devient Ecopastoral !

Dans le cadre de l'entretien de nos espaces verts nous avons pensé pour une partie d'entre eux à l'éco-pâturage ! Cette méthode ancestrale représente une alternative de gestion écologique aux avantages multiples. Vous pourrez ainsi venir observer nos huit moutons installés dans le parc derrière la mairie.



Nettoyage de la façade de l'Eglise

Récemment nous avons confié à une entreprise locale le nettoyage et démoussage de la façade et de la toiture de l'Eglise de Frethun et de son parvis.



La chasse aux œufs de paques



Le parc derrière l'école maternelle, décoré pour l'occasion, a été investi le lundi 18 Avril par plus d'une centaine de petits chasseurs venus participer à la traditionnelle chasse aux œufs ! Deux mascottes (une poule et un lapin) ont pu les aiguiller dans leur recherche. Les centaines d'œufs ont cependant très vite été découverts et pour qu'aucun enfant ne soit lésé, la municipalité leur a offert à chacun, en plus des œufs ramassés, une poule ou un lapin ou une cloche en chocolat !



Médailles du travail – Cérémonie du 1^{er} Mai

Voilà deux qu'il n'avait pu le faire... Mais cette année le Maire a pu décerner la médaille d'honneur du travail à 7 de ses administrés, dont deux de ses adjoints parmi eux ! En présence de leur famille, la cérémonie s'est tenue en mairie dans la salle des mariages. « *Ce diplôme et cette médaille que vous allez recevoir dans un instant sont décernés en fonction de l'ancienneté, mais ils récompensent bien sûr également la qualité du travail accompli. Si la durée a son importance, la passion et le dévouement dont vous avez fait preuve au service de vos entreprises ont plus de valeur encore !* » a déclaré le maire. Engageant les jeunes générations à suivre l'exemple, le maire a rappelé les différents parcours professionnels de chacun.

Médaille d'argent - 20 ans de service : Mme DENEZ Blandine (absente excusée) – Mr DEPREZ Franck – Mr CAFFIER Sébastien

Médaille de Vermeil – 30 ans de service : Mr LAURENT Dimitri

Médaille d'or – 35 ans de service : Mme TETTELIN Annie (Absente excusée) – Mr CROMBEZ Patrick - Mr HEDDEBAUX Jean-Pierre – Mr ADMONT Bruno

Médaille Grand Or – 40 ans de service et plus : Mme WISSOCQ Martine



Commémoration du 8 Mai 1945

« En ce 8 mai 2022, dans chaque ville et village de France, sur nos places, squares et jardins municipaux, devant nos monuments aux morts et mémoriaux, nous commémorons le 77ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe avec une singularité toute particulière, en écoutant les douloureux échos du temps. Chaque année, avec fidélité, avec reconnaissance, la Nation porte son regard et son affection en direction de celles et ceux qui sont morts pour elles, vers celles et ceux qui ont combattu avec abnégation et qui ont contribué à abattre le fléau nazi. Nous, qui savons la fragilité de la paix, le passé nous instruit, les morts nous instruisent. La mémoire est un héritage autant qu'elle est une leçon » a déclaré le maire Guy Heddebaux. Accompagné du représentant du Comité d'Entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du Boulonnais, Mr Quenez, de la section du Pas-de-Calais des vétérans OPEX ONU OTAN, de l'Amicale des Officiers et sous-officiers de réserve de Calais-Guines et de la Fédération du Mémorial de l'OTAN, pour le dépôt de gerbe, une minute de silence a ensuite été observés avant de lire les noms gravés dans la pierre de ceux morts pour la France.



Fleurissement de la commune

Un grand merci à nos agents communaux du service technique & espaces verts qui ont encore une fois cette année fleuri notre belle commune....Des compositions encore plus vertigineuses et hautes en couleur que l'an dernier....



Vie scolaire

Les élèves des écoles de Fréthun ont participé à de nombreuses activités et à de nombreux événements au cours du dernier trimestre de cette année scolaire !

Les maternelles Grande Section de Mme Vanthournout sont allés au Channel, visiter les Six Bourgeois de Calais, le Musée des Beaux-Arts, la Tour de l'Horloge à Guines et ont découvert le Street Art !



Les maternelles Petits et Tous Petits de Mme Leprince ont fait une sortie à la ferme et une restitution du projet livre carrousel boucle d'or devant les parents.



Vie scolaire

Les maternelles Moyenne Section de Mme Saydy ont visité l'exposition sur les animaux fantastiques de l'UFOLEA, ont beaucoup répété pour la kermesse et ont participé à une sortie dans le bus et à la ferme....



Spectacle Compagnie Hervé Koubi

Dans le cadre de son projet culturel, la ville de Fréthun en partenariat avec l'école primaire, nourrissait de projet de faire intervenir dans danseurs au sein de l'école primaire : la Compagnie de danse contemporaine Hervé Koubi a répondu présente et vous avez été nombreux à venir les applaudir lors d'un fabuleux spectacle!



Félicitations aux nouveaux bacheliers !

Vous venez d'obtenir votre BAC et vous poursuivez vos études supérieures. Grand Calais Terres & Mers reconduit pour l'année universitaire 2022-2023 l'Allocation Réussite Étudiante. Ce dispositif part du principe que suivre des études supérieures engendre des dépenses (transport, logement, livres, repas...) que tout étudiant n'est pas toujours en capacité d'assumer. C'est pourquoi Grand Calais Terres & Mers souhaite aider les étudiants à s'engager dans des études supérieures et à les poursuivre en proposant cette allocation. Pour déposer votre dossier, il faut remplir les 4 conditions suivantes : Être titulaire du baccalauréat/Être inscrit dans les études supérieures jusqu'à la troisième année de licence inclus (sans redoublement et/ou réorientation) / Avoir moins de 22 ans à la date de dépôt du dossier / Résider depuis au moins 3 ans dans une des communes de Grand Calais Terres & Mers, à la date de dépôt du dossier. Si l'une des 4 conditions n'est pas remplie, le dossier ne pourra être recevable.

Vie scolaire

Les primaires ont pu eux aussi participer à de nombreuses activités au cours de ce dernier trimestre de l'année scolaire et notamment un atelier cirque, l'élection des éco délégués, des plantations dans les jardinières de l'école, la visite du Gris Nez, de la Majest'in, du Musée des Beaux-Arts, du parc du Draêck à Zutkerque, des locaux de Nord Littoral, une représentation théâtre devant les parents et l'opération « Nettoyons la nature » dans Frethun.....



Kermesse des écoles

Après deux ans d'absence la kermesse des écoles de Fréthun a fait son grand retour...Et vous avez été nombreux, petits et grands, à venir en profiter !!!! Un grand merci à tous les bénévoles qui ont œuvré ce jour-là pour le plus grand plaisir des écoliers...Un grand merci aux instituteurs et institutrices des deux écoles, aux directrices, aux parents de l'APE et aux membres du Comité des Fêtes pour avoir fait de cette journée un moment inoubliable !



Remise des prix aux écoliers



Nos « chères petites têtes blondes » ont une fois encore cette année bien travaillé à l'école ! Pour les récompenser, la municipalité leur a offert à tous un prix. Les élus sont donc allés leur distribuer ces prix directement dans les classes. Monsieur le Maire a joué pendant quelques instants le rôle de l'instituteur et tous les enfants ont obtenu 10/10 ! Les Grands CM2 se sont vus offrir en plus du livre une tablette pour bien travailler au collège l'année prochaine ! Félicitations à tous les écoliers et Bonnes vacances à tous !



Vie périscolaire

Que ce soit en garderie, en cantine, au centre de loisirs, nos petits fréthunois passent de très bons moments en dehors de l'école. En garderie on a fait un atelier cadeaux pour la « fête des gens qu'on aime » et on s'est surtout bien amusés !



Au centre de loisirs on a passé de biens belles vacances de paques !!!! De nombreuses sorties étaient au programme : au cinéma, à la ferme pédagogique, à Wissant pour du football, à bord de la Majest'in et dans les parcs de jeux Calais Jump, Ever Go, Kids Company. Et de nombreuses animations sont venues agrémentés ce séjour : cuisine, grands jeux, marionnettes, séances de conte, ateliers créatifs, jouets anciens, sensibilisation des enfants au nettoyage de la nature sans oublier la chasse aux œufs de paques !



Travaux d'extension et de réhabilitation énergétique de l'école primaire

La Municipalité a souhaité réhabiliter énergétiquement l'école primaire et réaliser en même temps une extension afin d'intégrer la classe de CP, actuellement dans la cour d'école, dans le bâtiment principal. Ce projet sera labellisé Effinergie+ pour la partie extension et BBC pour la rénovation du bâtiment existant.

Un marché public de travaux lesquels ont été répartis en 10 lots a été lancé et attribué lors du dernier conseil municipal. Le montant total de ces travaux s'élève à 572 470,09 € HT. Des financements du Département du Pas-de-Calais via le FARDA sont attendus à hauteur de 87 500 € et de l'Etat via la DETR et la DSIL à hauteur de 48 500 € et 145 650 € soit un montant total de financement de 281 700 €, le reste étant autofinancé par la commune. Ces travaux auront lieu cet été.



Vue du bâtiment rénové – entrée de l'école



Vue arrière avec l'extension coté Terrain de Football



Esquisse de l'extension dans le bâtiment principal – Classe de CP

Nous avons la chance de vivre dans la magnifique commune de Fréthun. Parce que le monde évolue vite, nous devons nous assurer que nos habitudes, nos réflexes, nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui, de l'environnement et de la loi.

Urbanisme : quelles démarches pour mes travaux ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune et notamment au PLU (Plan Local d'Urbanisme). En fonction du type de projet, il faudra déposer en mairie soit une demande de permis de construire soit une déclaration préalable de travaux avant de commencer les travaux.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant de 40m² au maximum, pour des travaux modifiant son aspect extérieur (couleur ou matériau de façade par exemple) ou pour changer sa destination (un garage devant une chambre par exemple). Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² mais qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte. Une DP est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles de plus de 5m² et de moins de 20m² (abri de jardin, pergola, carport, garage...) et aussi pour les clôtures !

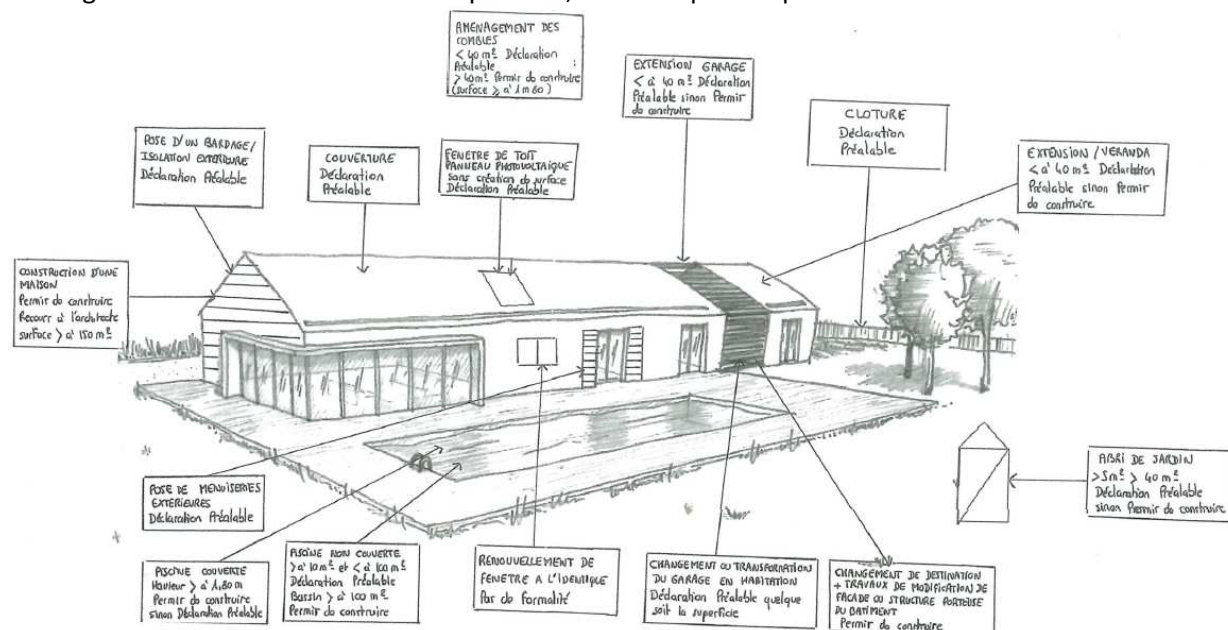
En dehors de ces cas et au-delà de ces superficies, un permis de construire sera exigé.

Le Permis de construire (PC) concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Le permis de construire est accordé si les travaux projetés sont conformes aux règles d'utilisation des sols, d'implantation, de destination, de nature, d'architecture, de dimensions, d'assainissement des constructions et d'aménagement de leurs abords.

L'arrêté délivrant la DP ou le PC devra être affiché par le pétitionnaire à l'endroit des travaux pendant toute la durée du chantier.

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire. La mairie dispose alors d'un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la déclaration pour contester la conformité des travaux. Les agents de la mairie peuvent se rendre sur votre terrain afin de constater que les travaux réalisés sont conformes à ceux indiqués dans l'autorisation d'urbanisme. La mairie peut mettre en demeure par courrier le titulaire de l'autorisation d'urbanisme d'effectuer les travaux nécessaires, ou lui demander de déposer un PC modificatif ou une DP modificative si elle constate une anomalie par rapport à ce qui a été autorisé.

Attention : si la régularisation de l'anomalie est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.



Du côté des Associations

Vous souhaitez intégrer une de nos associations à la rentrée de Septembre ? N'hésitez pas à contacter les présidents d'associations si vous souhaitez vous inscrire et/ou inscrire vos enfants.

- Pour le football, contacter Mr Chevalier Olivier – Président du Fréthun FC par mail à fc.580447@lfhf.fr



- Pour le Basket, contacter Mr Andiole Joel à obc.frethun@outlook.fr



Dans le cadre du renforcement de ses équipes, le club de basket de Fréthun recherche des joueurs(ses) toutes catégories. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par mail : obc.frethun@outlook.fr

Ou

A la salle René Hochart de Fréthun le mercredi entre 15H00 et 18H00 en période scolaire.



- Vous souhaitez faire de l'aéromodélisme en salle, de l'Aiki Justu, de la danse, du Qi Gong du bâton, du twirling bâton, du fitness, du badminton, de la country danse, de l'expression théâtrale, ou encore de la création déco... ? Contactez le Président de l'association Omnisports de Fréthun, Mr Crombez Patrick à patoche62.pc@gmail.com



Section Théâtre de l'Omnisports

- Vous êtes joueur de belote ? Vous aimez les jeux de société ? Contactez la Présidente de l'association « La Belote Fréthunoise », Mme Garret Annie au 06.84.30.47.54. Deux concours par mois, le samedi à la salle des associations. Carte Cadeau à chaque participant suivant le classement. Restauration sur place !



Etat Civil

Sur le 2nd Trimestre de l'année 2022, il y a eu sur la commune de Frethun :

- Naissances : 6 dont Charlie HENON née le 26/05/2022
Agathe et Faustine JAZE nées le 15/05/2022
- Baptêmes : 0
- Pacs : 0
- Mariages : 1 dont Valentin POTTIEZ & Aline COLMAN le 18/06/2022
- Décès : 4 dont Renée DUCLOY Epouse MERLIN, le 10/04/2022 à CALAIS
Ginette VANCUTSEM Epouse BROUILLARD, le 30/05/2022
Roberte PERRY, le 30/05/2022
Cyril CHOQUET, le 05/06/2022



*Mariage de Valentin POTTIEZ & Aline COLMAN célébré le 18/06/2022 par
l'adjointe au Maire Mme Sylvie BOCQUELET*

Sondage – Jardins familiaux

La municipalité envisage de réserver une partie de ces terrains Rue Verte à l'exploitation de jardins familiaux. Aussi nous souhaiterions connaître votre avis sur ce projet. Envisageriez-vous de louer une parcelle de terrain (à l'euro symbolique) pour y cultiver vos légumes ? Merci de nous faire connaître votre avis et/ou votre intérêt pour ce projet avant le 31 Aout 2022 en nous envoyant un mail à mairie.frethun@orange.fr ou par courrier adressé à la mairie.



Objets trouvés

Les agents municipaux ou les concitoyens ont trouvé certains objets et les ont déposés en mairie. Si l'un d'entre eux vous appartient merci de nous contacter :

- Une casquette de bébé
- Une clé de voiture avec deux autres clés et un porte-clés nounours
- Une veste Adidas tricolore
- Un grand parapluie
- Un ballon de volley Ball Décathlon



Si vous pensez qu'un de ces objets vous appartient, merci de nous contacter en mairie.....

A noter dans vos agendas....



De nombreux événements seront organisés prochainement sur la commune, entre autres....
(sous réserve des conditions sanitaires en vigueur)

Repas spectacle Fête du 14 Juillet au gymnase suivi d'un feu d'artifice !

Réservation obligatoire pour le repas spectacle

14 Juillet 2022
Fréthun en fête

Organisé par la municipalité et le comité des fêtes de Fréthun.

De 14h à 20h, animations gratuites à l'extérieur du gymnase René Hochart : parcours structurés gonflables, manège, etc.

À 18h, remise des récompenses du concours des maisons fleuries

De 19h à 20h, ouverture des portes du gymnase pour la soirée du 14 Juillet

- Animations par les incontournables DJ Reynald et Christophe Rambour :
 - Magie sur table
 - Le carnaval de Dunkerque avec « les acharnés »
 - Le sosie de Mike Brant
 - La revue music hall « Paris d'amour »
- Repas (boissons non comprises - limité à 550 couverts) servi à table de 20h30 à 22h
Au choix : Couscous Royal/fromage et dessert 16 €
Frites saucisse, merguez ou jambon/fromage et dessert 8 €
Frites saucisse, merguez ou jambon 5 € Frites seules 3 €

RESERVATIONS ET PAIEMENT À EFFECTUER AVANT LE 07 JUILLET 2022

Boulangerie Eric et Catherine Merlin 09.54.89.88.22
Sylvie Bocquélet 07.88.30.08.91 ou 03.21.96.60.82

- Final de la soirée : FEU D'ARTIFICE EXCEPTIONNEL

I.P.N.S.

Remise des prix du concours des maison fleuries le 14 Juillet à 18h00 à la Salle des Associations

COMMUNE DE FRETHUN
CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022

Le cadre de vie et le fleurissement font partie des priorités du Conseil Municipal afin d'améliorer la qualité de vie de notre village. C'est pourquoi la municipalité a décidé de reconduire, cette année son concours des Maisons Fleuries. Embellissez votre maison et votre commune!

3 Catégories sont proposées :

- A - Espace fleuri (visible de la rue) inclus dans une surface totale de moins de 15 m².
- B - Espace fleuri (visible de la rue) inclus dans une surface totale de 15 à 30 m².
- C - Espace fleuri (visible de la rue) inclus dans une surface totale de plus de 30 m².

Le concours est gratuit et chaque participant sera récompensé.

Le Jury communal, se déplacera sur place avant le 1er juillet 2022. Pour information, il se réserve le droit de modifier la catégorie s'il s'avère qu'elle ne correspond pas.

Deux notes détermineront le classement (fleurissement et décoration).

Les inscriptions sont à remettre au plus tard pour le vendredi 17 Juin 2022 en mairie de Fréthun ou par mail à l'adresse : adjoint3@frethun.fr

La municipalité remercie par avance tous les jardiniers et artistes amateurs qui contribuent à l'embellissement du territoire communal et à la qualité de vie de ses habitants.

L'Adjointe au Fleurissement,
Mme Wisocq Martine

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

A - Espace fleuri (visible de la rue) inclus dans une surface totale de moins de 15 m²
B - Espace fleuri (visible de la rue) inclus dans une surface totale de 15 à 30 m²
C - Espace fleuri (visible de la rue) inclus dans une surface totale de plus de 30 m²

Brocante des Argilières et de la Cité du Détroit le dimanche 11 Septembre 2022 – Inscriptions auprès du Comité des fêtes



Et bien d'autres événements à venir encore.....

- ✓ En Septembre : Exposition des maquettes de « Maquette Opale Club »
- ✓ En Octobre : Exposition sur l'Ancien Fréthun
- ✓ En Novembre : Sortie des Aînés....
- ✓ En Décembre : Village de Noël, Spectacle des Ecoles et Colis de Noël....

Nous espérons vous voir participer en nombre à toutes ces festivités ! A très Bientôt !

L'équipe municipale



Le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par trimestre.
Les comptes rendus sont affichés en mairie et sur le site internet www.frethun.fr
rubrique *Vie Municipale – Le Conseil Municipal*.
Mairie de Fréthun – 67 rue de la Mairie – 62185 Fréthun
☎ 03 21 85 28 65 – mairie.frethun@orange.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Directeur de publication : Guy Heddebaut / Conception, photos et illustrations : Céline Guilbert / Impression : Imprimerie Cache Balinghem en 540 exemplaires

